



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/18
18 juin 2002

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-septième réunion
Montréal, 17-19 juillet 2002

**RAPPORT DE SITUATION DES PAYS VISÉS À L'ARTICLE 5
ET LEUR RESPECT DES OBLIGATIONS QUANT AUX MESURES INITIALES
DE CONTRÔLE PRÉVUES PAR LE PROTOCOLE DE MONTRÉAL**

Introduction

1. Ce document présente la situation des pays visés à l'article 5 en ce qui concerne leur conformité aux mesures initiales de contrôle prévues par le Protocole de Montréal et une analyse des données sur la consommation de SAO, par secteur.

- La Partie I a été préparée en réponse à la décision 32/76(b) qui demandait au Secrétariat de présenter une mise à jour annuelle sur la situation des pays visés à l'article 5 en ce qui concerne leur conformité aux mesures de contrôle prévues par le Protocole de Montréal, exposée dans la Partie I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/38.
- La Partie II contient une analyse des données sur la consommation de SAO, par secteur; ces données proviennent des rapports sur la mise en œuvre des programmes de pays, remis au Comité exécutif par les pays visés à l'article 5.

PARTIE I : ANALYSE DE LA SITUATION DE CONFORMITÉ

2. La Partie I présente une discussion sur la méthodologie adoptée pour les analyses de conformité en ce qui concerne les CFC, les halons, le bromure de méthyle, le tétrachlorure de carbone (CTC) et le chloroforme de méthyle (TCA). Cette analyse de la situation de conformité suppose que les dernières données fournies sur la consommation tenaient compte de l'élimination réalisée à travers des projets achevés et approuvés par le Comité exécutif. En date de décembre 2001, des projets achevés, d'une valeur de 828 millions \$US, excluant les frais d'agence, avaient permis l'élimination de 156 281 tonnes PAO, incluant 18 898 tonnes PAO de CFC et 25 515 tonnes PAO de halons.

MÉTHODOLOGIE

3. La méthodologie employée comportait les étapes suivantes:

- a) Cueillette et vérification des données;
- b) traitement des données; et
- c) analyse des données.

Cueillette et vérification des données

4. Au 15 mai 2002, 27 pays visés à l'article 5 avaient fourni des données complètes pour 2001 au Secrétariat de l'ozone, conformément à l'article 7. Par ailleurs, 31 pays n'ont pas remis leurs données pour 2001 au Secrétariat de l'ozone mais les ont transmises au Secrétariat du Fonds dans le cadre des rapports annuels, exigés par le Comité exécutif, sur la mise en œuvre des programmes de pays (Décision 17/34). Parmi les 58 pays restants, les dernières données

disponibles sur leur consommation dataient de 2000 pour 40 pays, de 1999 pour 14 pays, de 1998 pour 3 pays et de 1997 pour un pays.

5. Les données sur l'état de la mise en œuvre de l'ensemble des activités et projets approuvés par le Comité exécutif jusqu'à fin 2001 ont été communiquées par les agences d'exécution et les agences bilatérales dans leurs rapports annuels périodiques, remis à 37^e réunion.

6. Les données relatives aux approbations qui pourraient être accordées en 2002, proviennent du plan d'activités du Fonds multilatéral pour 2002.

Anomalies dans les données

7. La consommation de base de la Croatie pour le tétrachlorure de carbone (CTC) est négative. Les plus récentes données sur la consommation de halons en Argentine, de bromure de méthyle au Salvador et de CTC en Roumanie sont négatives. Le Comité exécutif pourrait demander à ces pays de réexaminer leurs données qui semblent erronées.

Traitement des données

8. Pour chaque substance réglementée, les entrées dans la banque de données ont été organisées selon une matrice où chaque rangée représente un pays visé à l'article 5 et les données communiquées et calculées sont analysées dans les colonnes de la matrice.

9. Ainsi, chaque matrice comprend plusieurs colonnes numérotées: six représentent des données fixes (communiquées), telles que les données de base pour la conformité au gel et à la réduction de 50% des CFC; les dernières données de consommation; les données sur les SAO à éliminer dans le cadre de projets approuvés mais pas encore mis en œuvre; les dates d'achèvement des projets approuvés; les projets inclus dans les plans d'activités pour 2002; et une indication sur la mise en œuvre par le pays d'un plan de gestion des frigorigènes (PGF) pour les CFC, d'un projet de stockage des halons et sur l'assistance qu'il reçoit pour des activités concernant le bromure de méthyle, le CTC ou le TCA. Les autres colonnes contiennent des données calculées concernant la situation de conformité du pays par rapport au gel (sauf pour le CTC) et des évaluations des quantités de SAO à éliminer pour se conformer au gel et à l'objectif subséquent de réduction.

10. Cette année, le Secrétariat du Fonds a ajouté une colonne pour l'analyse des CFC et celle du bromure de méthyle. Dans l'analyse des CFC, cette colonne identifie les pays dotés de PGF qui selon la Décision 31/48 h) "devraient être suffisants pour assurer l'exécution des obligations de contrôle incombant au pays au moins jusque et y compris la réduction de 85% en 2007". La colonne s'intitule "PGF pour permettre aux pays à faible volume de consommation (PFV) d'atteindre la réduction de 85%". La colonne ajoutée pour l'analyse du bromure de méthyle indique si le pays a conclu une entente avec le Comité exécutif pour éliminer sa consommation de bromure de méthyle.

Analyse des données

11. L'analyse n'a pas été réalisée pour les pays dont les données étaient insuffisantes, ni pour six autres pays qui ont été priés de ne pas rechercher l'assistance du Fonds multilatéral.

12. L'analyse n'a pas été réalisée pour le secteur de la production parce que le Comité exécutif a établi un processus pour les projets de ce secteur. Pour les 7 pays visés à l'article 5 ayant des installations de production de CFC, seuls les Gouvernements de la Chine, de l'Inde et de la RPD de Corée qui ont mis en place des mécanismes pour réaliser des réductions selon un calendrier établi, ont entamé le processus. Les autres pays ayant des installations de production de CFC sont l'Argentine, le Mexique, la Roumanie et le Venezuela. La Chine a mis un mécanisme en place pour la production de halons et l'Inde a reçu une subvention unique pour la fermeture de ses installations de production de halons.

13. L'analyse des données a été effectuée dans le cadre limitatif suivant:

- a) Les derniers chiffres communiqués sur la consommation de SAO ne devraient pas augmenter; et
- b) La quantité de SAO éliminées par des projets approuvés a été prise en compte dans les dernières données communiquées.

14. Dans ce cadre limitatif et à partir des informations recueillies, le Secrétariat a préparé, pour chaque pays visé à l'article 5, cinq profils de conformité correspondant aux substances réglementées: les CFC, les halons, le bromure de méthyle, le tétrachlorure de carbone (CTC) et le chloroforme de méthyle (TCA). Les profils figurent aux Annexes I à V de ce document.

- a) Gel des CFC
 - i) La quantité de CFC, en tonnes PAO, représentant la consommation de base d'un pays (colonne 1) a été soustraite de la dernière consommation de CFC (colonne 2). Pour chaque pays, le résultat figure à la colonne 3 de la matrice; la valeur zéro indique que le pays est présumé en conformité et toute autre valeur représente la quantité que le pays doit éliminer pour être en conformité;
 - ii) La quantité de PAO dont l'élimination est prévue par des projets approuvés pas encore mis en œuvre dans les pays concernés (colonne 4) a été soustraite de la colonne 3. Le résultat figure à la colonne 6 et la valeur zéro indique que le pays atteindra la conformité. Les autres valeurs représentent les futures quantités annuelles de CFC à éliminer de manière permanente, soit par de nouvelles approbations du Comité exécutif, ou par des mesures à prendre par le pays concerné pour réduire sa consommation.

b) Réduction des CFC de 50 % :

- i) La quantité à éliminer dans le cadre des projets approuvés mais non mis en œuvre (colonne 4) a été soustraite de la dernière consommation (colonne 2) et le résultat figure à la colonne 9. (Une valeur négative indique que le montant de PAO à éliminer dans le cadre des projets non mis en œuvre dépassera la dernière consommation indiquée, d'une valeur correspondant au montant négatif inscrit à la colonne 9.)
- ii) Le chiffre de la colonne 9 a été comparé à un montant représentant 50% de la consommation de base (colonne 8) et le résultat figure à la colonne 10. Une valeur positive dans la colonne 10 correspond au montant additionnel à éliminer pour atteindre la réduction de 50%. Une valeur négative correspond à la marge par laquelle le pays aura dépassé son objectif de réduction de 50%.
- iii) Tel que mentionné, la colonne 7 indique la quantité de PAO éliminée suite à l'approbation des projets inclus dans le plan d'activités pour 2002. La quantité éliminée par des projets inclus dans le plan d'activités pour 2002 devrait avoir une incidence sur la capacité du pays d'atteindre ses objectifs de réduction de 50% en 2005.
- iv) La colonne 11 fournit des renseignements sur l'approbation éventuelle d'un PGF par le Comité exécutif pour le pays concerné; ce qui peut aussi avoir une incidence sur la capacité du pays de respecter ses obligations. La colonne 12 indique si, depuis la 31^e réunion, un pays à faible volume de consommation (PFV) a reçu un PGF ou un complément de PGF qui devrait s'avérer suffisant pour assurer la conformité du pays au moins jusque et y compris la réduction de 85% en 2007 (Décision 31/48 h).

c) Halons

15. Une analyse similaire a été entreprise pour déterminer les profils potentiels des pays visés à l'article 5 en ce qui concerne le gel en 2002 et la réduction de 50% en 2005. Dans le cas des halons, la colonne 11 indique l'approbation éventuelle d'une activité de stockage de halons. Les lignes directrices sur le stockage des halons exigent, dans les six mois qui suivent l'établissement du centre de régénération, l'élaboration des réglementations destinées à faciliter les interdictions de production et d'importation (Décision 18/22). La colonne 12 indique l'approbation éventuelle d'activités dans le secteur des halons pour le pays concerné.

d) Bromure de méthyle

16. Le même exercice a été fait pour le bromure de méthyle en ce qui concerne le gel en 2002 et la réduction de 20% en 2005. La colonne 11 indique l'approbation éventuelle d'activités dans le secteur du bromure de méthyle pour le pays concerné. La colonne 12 indique si le pays a conclu une entente sur l'élimination du bromure de méthyle avec le Comité exécutif.

e) Tétrachlorure de carbone

17. L'analyse pour le tétrachlorure de carbone (CTC) porte sur la réduction de 85% de la consommation de base de 1998-2000 au 1^{er} janvier 2005. Il n'y a pas de gel pour la consommation de CTC. La colonne 9 indique la quantité additionnelle à éliminer pour atteindre la réduction de 85% de la consommation de CTC. La colonne 10 précise si le pays a ratifié l'Amendement de Londres. La colonne 11 indique si le pays a reçu de l'assistance du Fonds multilatéral.

f) Chloroforme de méthyle

18. L'analyse pour le chloroforme de méthyle (TCA) a été effectuée pour le gel qui débute en 2003 et pour la réduction de 30% en 2005. La colonne 11 précise si le pays a ratifié l'Amendement de Londres. La colonne 12 indique si le pays a reçu de l'assistance du Fonds multilatéral.

ANALYSE DE CONFORMITÉ POUR LES CFC (Annexe I)

19. Les conclusions et les observations de l'analyse du gel et des objectifs de réduction de 50% des CFC sont présentées dans cette section. L'analyse du gel des CFC porte aussi sur l'état de conformité des pays visés à l'article 5, identifiés dans la Décision XIII/16 de la 13^{ème} réunion des Parties, comme susceptibles de ne pas atteindre la conformité.

Conclusions

Conformité au gel requis pour les CFC

20. L'analyse a révélé que les pays pouvaient être regroupés en trois grandes catégories.

a) Pays qui semblent en conformité

21. Cette catégorie compte 94 pays (par rapport à 92 dans l'analyse de juin 2001 et 80 dans celle de décembre 2000) qui semblent désormais en conformité d'après les dernières données communiquées sur leur consommation. Le dernier chiffre pour la consommation combinée de ces pays s'élevait à 98 146 tonnes PAO, soit 43 104 tonnes PAO de moins que la valeur de base de 141 250 tonnes PAO. Parmi ces pays, 67 sont des PFV et 58 d'entre eux ont reçu l'appui du Fonds multilatéral par le biais de PGF, y compris le soutien fourni à 23 PFV pour atteindre leurs objectifs de réduction de 85% en 2007.

22. Trois pays qui semblent en conformité ont conclu des ententes nationales d'élimination des CFC avec le Comité exécutif. Ce sont la Malaisie, la Thaïlande et la Turquie.

23. Les pays suivants qui figuraient sur la liste des pays susceptibles de ne pas atteindre la conformité dans la Décision XIII/16 ont rapporté, pour 2001, une consommation inférieure aux valeurs de base et semblent désormais en conformité: Comores (dernier chiffre de consommation: 1,9 tonnes/consommation de base: 2,5 tonnes); Honduras (122/332); Îles

Salomon (0,6/2,1); Kenya (169/240); Mongolie (9,4/10,6); Oman (207/248); Paraguay (154/157); République dominicaine (486/540) et Samoa (0,6/4,5).

b) Pays qui pourraient atteindre la conformité

24. Cette catégorie compte 8 pays qui pourraient atteindre la conformité si leurs projets approuvés sont mis en œuvre rapidement (Bolivie, Cameroun, Ghana, Libye, Nigeria, Pakistan, Pérou et Tchad). Ces projets représentent une élimination totale de 3 324 tonnes PAO. Parmi ces pays, 4 sont des PFV (Bolivie, Ghana, Pérou et Tchad) avec des PGF approuvés qui, dans le cas de la Bolivie et du Ghana, leur permettront aussi d'atteindre la réduction de 85% en 2007.

25. Le Tchad et le Nigeria figuraient aussi sur la liste des pays susceptibles de ne pas atteindre la conformité dans la Décision XIII/16. Toutefois, ces deux pays devraient parvenir à respecter le gel avec la mise en œuvre de leurs projets approuvés.

c) Pays qui pourraient ne pas atteindre la conformité

26. Cette catégorie compte 11 pays dont 9 PFV. D'après leurs dernières données de consommation, ces pays pourraient avoir besoin de mesures additionnelles pour atteindre la conformité.

27. Les deux autres pays sont le Bangladesh et le Yémen. Le Bangladesh a informé le Secrétariat de l'achèvement de son projet pour les aérosols en avril 2002, ce qui devrait le placer en conformité une fois qu'il aura transmis au Secrétariat de l'ozone les données reflétant cette situation. Le Yémen a indiqué qu'il est en conformité par rapport à une consommation de base révisée mais le Comité d'application ne s'est pas prononcé sur cette révision.

28. Les Bahamas sont l'un des 9 PFV qui pourraient ne pas atteindre la conformité. Ce pays a conclu une entente d'élimination de phase finale avec le Comité exécutif. L'entente prévoit le maintien en 2001 du niveau de consommation de 2000, soit 66 tonnes. Le rapport des Bahamas au Secrétariat du Fonds indique une consommation de 105,3 tonnes PAO pour 2001.

29. Le Kirgystan est un autre PFV qui pourrait ne pas atteindre la conformité. Il vient d'être reclassé récemment parmi les pays visés à l'article 5. Il présente son programme de pays, un projet de renforcement des institutions et un PGF à la 37^e réunion.

30. Un PGF est en cours de préparation pour la Papouasie-Nouvelle Guinée dont la consommation en 2000 dépassait la consommation de base de 11,6 tonnes PAO.

31. Pour les 6 autres PFV (Belize, Éthiopie, Namibie, Népal, Niger et St-Vincent), le Comité exécutif a approuvé des PGF qui pourraient bénéficier d'un financement additionnel, conformément à la Décision 31/48.

32. La Décision XIII/16 mentionnait aussi le Bangladesh, le Niger et la Papouasie-Nouvelle Guinée parmi les pays susceptibles de ne pas atteindre la conformité. On vient d'évoquer la situation du Bangladesh et de la Papouasie-Nouvelle Guinée. Quant au Niger, sa consommation en 2000 dépassait la valeur de base et le volume correspondant aux projets approuvés mais non

mis en œuvre ne suffira pour respecter le gel. Le Niger a droit à une majoration de 50% de son PGF pour l'aider à atteindre la réduction de 85% en 2007 et il a déjà reçu des fonds pour un PGF.

Réalisation de l'objectif de réduction de 50% en 2005

33. L'analyse a révélé que les pays pouvaient être groupés en deux catégories.

a) Pays pouvant parvenir à la conformité avant 2005

34. Cette catégorie inclut les pays qui pourraient atteindre l'objectif de réduction de 50% en 2005, d'après les dernières données de consommation communiquées, sous réserve de la mise en œuvre de leurs projets approuvés. Cette catégorie compte 58 pays dont 39 PFV, par rapport à 59 pays dont 37 PFV lors de l'analyse effectuée en juin 2001.

b) Pays pouvant avoir besoin de mesures additionnelles pour atteindre la conformité d'ici 2005

35. Cette catégorie compte 55 pays dont 41 PFV qui devraient éliminer un volume additionnel de 5 925 tonnes PAO d'ici 2005 pour réaliser l'objectif de réduction de 50%. Les plans d'activités pour 2002 contiennent des projets pour 13 de ces 55 pays qui contribueront à l'élimination de 2 163 tonnes PAO.

36. Dans cette catégorie, le Comité exécutif a approuvé des PGF pour 4 pays qui ne sont pas des PFV et pour 33 PFV dont 14 ont reçu des PGF pour atteindre leur réduction de 85%¹. Les Bahamas sont l'un de ces PFV mais ils ont conclu une entente d'élimination avec le Comité. Le Bangladesh en est un autre mais il est peut-être mieux placé pour atteindre la réduction de 50% depuis l'achèvement de son projet pour les aérosols.

37. Toutefois, il reste 8 PFV sans PGF approuvés, à savoir, la Barbade, le Brunei Darussalem, le Costa Rica, le Kirgizstan (remis à la 37^e réunion), les Maldives, la Mauritanie, la Papouasie-Nouvelle Guinée et le Togo. Tous ces pays ont reçu des fonds pour la préparation de leurs PGF. Le Togo et le Kirgizstan figurent dans le plan d'activités pour 2002 et des activités sont proposées pour le Kirgizstan à la 37^e réunion.

38. L'Allemagne dépose une demande de fonds à la 37^e réunion pour préparer la mise à jour des PGF dans 6 des 19 PFV qui pourraient avoir besoin de mesures additionnelles pour réaliser la réduction de 50%, notamment l'Éthiopie, le Mozambique, la Namibie, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe. A la 37^e réunion, le Canada dépose un plan de gestion de la phase finale d'élimination pour la Jamaïque. Les 12 autres PFV (Bahreïn, Belize, Gabon, Guinée, Kenya, Népal, Niger, Pérou, Dominique, St-Vincent, Tchad, Trinidad et Tobago) qui ont des PGF, pourraient obtenir une augmentation de leurs PGF, selon la Décision 31/48.

¹ Il y a aussi 4 pays qui n'ont pas communiqué de données et qui ont reçu des PGF pour atteindre les réductions de 2007 et au-delà, dans le cadre de la stratégie des pays insulaires du Pacifique; il s'agit des Îles Marshall, de la Micronésie, de Palua et de Vanuatu.

39. Tous les autres pays qui pourraient avoir besoin de mesures additionnelles pour réaliser la réduction de 50% ne sont pas des PFV. Le tableau suivant fournit, pour chacun, le montant requis pour réaliser la réduction de 50%, les montants inscrits dans le plan d'activités pour ces pays et des observations additionnelles du Secrétariat.

Pays	Montant requis pour la réduction de 50% (tonnes PAO)	Montant inscrit dans le plan d'activités 2002	Observations additionnelles
Argentine	141	295	L'élimination prévue dans le plan d'activités 2002 semble suffisante pour aider ce pays à réaliser la réduction de 50% bien que la période de transition économique actuelle ait causé des retards de mise en œuvre.
Bangladesh	379		Des mesures additionnelles pourraient s'avérer requises.
Brésil	467	917	Entente d'élimination nationale des CFC présentée à la 37 ^e réunion.
Cuba	155	60	Des mesures additionnelles pourraient s'avérer requises.
Égypte	303		Des mesures additionnelles pourraient s'avérer requises. PGF en cours d'implantation.
Koweït	180		PGF en préparation.
Libye	260	143	Nouveau signataire du Protocole. Tous les projets d'investissement sont en place. Des mesures additionnelles pourraient s'avérer requises.
Malaisie	49	135	Ce pays a conclu une entente d'élimination avec le Comité exécutif.
Nigeria	773	397	Des mesures additionnelles pourraient s'avérer requises.
Pakistan	12	4	Des mesures additionnelles pourraient s'avérer requises.
Philippines	1312		Programme national d'élimination des CFC en préparation.
République dominicaine	155	58	Des mesures additionnelles pourraient s'avérer requises. PGF en cours d'implantation.
Venezuela	241	25	Des mesures additionnelles pourraient s'avérer requises.
Yémen	656	45	L'évaluation repose sur une consommation de base que le pays cherche à modifier via le Comité d'application. PGF déposé à la 37 ^e réunion.

Observations

40. Il est urgent de procéder à la mise en œuvre complète des projets approuvés pour les 8 pays qui pourraient respecter le gel si leurs projets approuvés sont mis en œuvre. Il s'agit de la Bolivie, du Cameroun, du Ghana, de la Libye, du Nigeria, du Pakistan, du Pérou et du Tchad.

41. Pour les 11 pays qui risquent de ne pas respecter leurs obligations concernant le gel, il faut procéder à la mise en œuvre vigoureuse des PGF approuvés pour 7 d'entre eux (Bangladesh, Belize, Éthiopie, Namibie, Népal, Niger et St-Vincent) et qui pourraient bénéficier d'une aide additionnelle conformément à la Décision 31/48.

42. Parmi les 15 pays visés à l'article 5 qui figuraient sur la liste des pays susceptibles de ne pas atteindre la conformité dans la Décision XIII/16, 10 semblent en conformité pour le gel des CFC, d'après les données de 2001. Sur les 5 autres, le Tchad et le Nigeria parviendront à respecter le gel avec la mise en œuvre de projets déjà approuvés et le Bangladesh devrait pouvoir

atteindre la conformité. Le Niger pourrait obtenir une aide additionnelle et une mise à jour de son PGF figure dans le plan d'activités pour 2002. Le PGF de la Papouasie-Nouvelle Guinée est en préparation.

43. Il est urgent de terminer la préparation des PGF des 8 PFV qui risquent de ne pas réaliser la réduction de 50% (Barbade, Brunei Darussalem, Costa Rica, Maldives, Mauritanie, Papouasie-Nouvelle Guinée et Togo).

44. Les agences d'exécution devraient cibler des activités dans les 12 PFV qui ont des PGF mais qui pourraient se qualifier pour une aide additionnelle, conformément à la Décision 31/48, afin de les aider à atteindre la réduction de 85% (Bahreïn, Belize, Dominique, Gabon, Guinée, Kenya, Népal, Niger, Pérou, St-Vincent, Tchad, Trinidad et Tobago).

45. Des mesures additionnelles pourraient s'avérer requises pour permettre au Bangladesh, à Cuba, à l'Égypte, à la Libye, au Nigeria, au Pakistan, à la République dominicaine et au Venezuela de réaliser leur réduction de 50%.

ANALYSE DE LA CONFORMITÉ POUR LES HALONS (Annexe II)

46. Cette section présente l'analyse de la conformité aux mesures de contrôle des halons.

Insuffisances additionnelles en matière de données

- a) 55 pays avaient un niveau de consommation nulle de 1995 à 2001.
- b) 19 pays n'ont pas communiqué leur consommation de base, ni leurs dernières données de consommation.

Conclusions

Conformité au gel requis pour les halons

47. Compte tenu du fait que le gel débute en 2002, que la Chine a conclu une entente avec le Comité exécutif pour éliminer la totalité de son secteur des halons d'ici 2010 et que les données pour 2002 ne seront pas communiquées avant la fin de 2003, les indications suivantes se dégagent de l'analyse des données provenant des 56 pays qui ont une consommation de halons:

- a) Pays qui semblent en conformité

48. Cette catégorie compte 45 pays dont la Chine et 26 PFV qui semblent en conformité d'après les dernières données communiquées sur leur consommation et à condition que leur niveau de consommation n'augmente pas. Le dernier chiffre pour la consommation combinée de ces pays s'élevait à 2 923 tonnes PAO (excluant la Chine), soit 1 565 tonnes PAO de moins que leur consommation de base de 4 488 tonnes PAO (excluant la Chine). Sur les 45 pays, 23 ont reçu l'appui du Fonds multilatéral. (Il convient de noter que la consommation de base de la Chine est de 34 187 tonnes PAO et sa consommation s'élève à 18 602 tonnes de PAO).

- b) Pays qui pourraient parvenir à la conformité par la mise en œuvre des projets approuvés

49. Cinq pays pourraient parvenir à la conformité si leurs projets approuvés sont mis en œuvre rapidement. Ces projets représentent l'élimination de 2 921 tonnes PAO. Le Comité exécutif a approuvé des projets de stockage des halons pour tous ces pays (Égypte, Inde, Mexique, Thaïlande et Yougoslavie).

- c) Pays qui pourraient avoir besoin de mesures additionnelles pour atteindre la conformité

50. Sept pays pourraient avoir besoin de mesures additionnelles pour respecter l'objectif de gel. Ils devront éliminer un total de 321 tonnes PAO durant l'année 2002 pour respecter le gel. Deux de ces pays (Qatar et Yémen) ont déjà reçu l'appui du Fonds multilatéral pour le stockage de halons. Le Cameroun, le Congo et le Nigeria déposent des propositions sur le stockage de halons à la 37^e réunion. Par ailleurs, la Guyane et le Pakistan pourraient devoir prendre des mesures additionnelles pour respecter le gel.

Réalisation de l'objectif de réduction de 50% en 2005

51. En admettant que le dernier chiffre de consommation indiqué n'augmente pas et que tous les projets approuvés seront mis en œuvre d'ici 2005, l'analyse indique les perspectives suivantes quant à la possibilité d'atteindre l'objectif de réduction de 50%:

- a) Quarante-deux pays dont la Chine pourraient atteindre l'objectif de réduction de 50% d'ici 2005, d'après les derniers chiffres de consommation communiqués et sous réserve de la mise en œuvre des projets approuvés. Ce groupe de pays compte 22 PFV.
- b) Quinze pays (excluant la Chine) dont 7 PFV devraient éliminer un volume additionnel de 1 483 tonnes PAO d'ici 2005 pour respecter les objectifs de réduction de 50%. Sur ces 15 pays, 8 ont reçu le soutien du Fonds multilatéral pour des activités dans le secteur des halons, incluant le stockage dans 6 d'entre eux (Éthiopie, Iran, Qatar, Tanzanie, Vietnam et Yémen). Le dépôt, l'approbation et la mise en œuvre des projets inclus dans les plans d'activités pour 2002 pourraient permettre au Congo, au Cameroun, au Nigeria et à la Turquie d'atteindre leur objectif de réduction de 50%. Parmi les 5 autres pays qui risquent de ne pas atteindre leur objectif de réduction de 50%, 3 ont une consommation inférieure à 10 tonnes PAO (Croatie, Guyane et République dominicaine). Par contre, le dernier chiffre sur la consommation de la Libye s'élevait à 533 tonnes PAO. Le Pakistan, autre pays à risque, a été contacté par les agences d'exécution pour le stockage des halons mais a indiqué qu'il choisissait la voie des quotas d'importation.

Observations

52. Cinq pays dont les projets de stockage de halons sont approuvés, doivent éliminer 2 921 tonnes PAO pour respecter le gel.

53. Il semble que des mesures immédiates soient requises pour permettre aux 7 pays suivants de respecter le gel des halons, incluant le Qatar et le Yémen qui participent à un plan régional de stockage des halons. Des projets de stockage des halons sont déposés pour le Cameroun, le Congo et le Nigeria à la 37^e réunion. Des mesures additionnelles pourraient s'avérer requises pour la Guyane et le Pakistan.

54. Pour 5 autres pays (Égypte, Inde, Mexique, Thaïlande et Yougoslavie), les projets de stockage de halons approuvés doivent être entièrement mis en œuvre pour éviter le risque de retard dans le respect de leurs obligations concernant le gel des halons.

55. Quinze pays pourraient requérir des mesures additionnelles pour atteindre leurs objectifs de réduction de 50% d'ici 2005, dont 6 (Éthiopie, Iran, Qatar, Tanzanie, Vietnam et Yémen) ont des projets de stockage de halons et pour les 4 autres, des propositions ont été ou seront déposées (Congo, Cameroun, Nigeria et Turquie). Il faut maintenir le rythme et dans les 15 pays, le Fonds multilatéral comme les gouvernements doivent procéder à une mise en œuvre énergique des projets et des mesures touchant le stockage des halons pour assurer le respect des objectifs de réduction de 50% d'ici 2005.

56. Des mesures additionnelles pourraient s'avérer requises en Croatie, en Guyane, en Libye, au Pakistan et en République dominicaine pour réaliser la réduction de 50% d'ici 2005.

ANALYSE DE LA CONFORMITÉ POUR LE BROMURE DE MÉTHYLE (Annexe III)

57. Cette section présente l'analyse de la conformité aux mesures de contrôle du bromure de méthyle. Il convient de souligner que toutes les données communiquées et utilisées dans cette analyse ont strictement trait aux utilisations réglementées.

Conditions limitatives supplémentaires

- a) Sur les 99 pays visés à l'article 5 qui ont ratifié l'Amendement de Copenhague, 81 ont communiqué des données de base complètes. Sur ces 81 pays, 18 ont indiqué une valeur de zéro pour l'année de référence et pour les dernières données de consommation.
- b) Vingt-neuf projets d'élimination ont été approuvés dans 22 pays visés à l'article 5, incluant des projets qui conduiront à l'élimination complète du bromure de méthyle dans 3 d'entre eux.

Conclusions

58. Les pays ont été regroupés en trois catégories aux fins de cette analyse: ceux qui ont ratifié l'Amendement de Copenhague et fourni des données sur leur consommation de base et leurs dernières données de consommation; ceux qui ont ratifié l'Amendement de Copenhague mais n'ont pas fourni de données suffisantes pour l'analyse et ceux qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Copenhague.

Conformité au gel requis pour le bromure de méthyle

59. Compte tenu du fait que le gel débute en 2002 et que les données pour 2002 ne seront pas communiquées avant la fin de 2003, les indications suivantes se dégagent de l'analyse:

a) Pays qui ont ratifié l'Amendement de Copenhague

60. Sur les 63 pays qui ont ratifié l'Amendement de Copenhague et fourni des données, 36 semblent en conformité d'après leurs dernières données communiquées et à condition que leur niveau de consommation n'augmente pas. Sur ces 36 pays, 25 ont reçu l'appui du Fonds multilatéral pour des activités concernant le bromure de méthyle. Neuf de ces pays (Argentine, Bolivie, Colombie, Croatie, Cuba, Jordanie, Roumanie, Sénégal et Sri Lanka) ont des ententes avec le Comité exécutif ou des projets approuvés pour l'élimination complète du bromure de méthyle dans leur pays. Le Comité exécutif a conclu des ententes d'élimination partielle avec le Brésil et la Syrie. Un projet déposé à la 37^e réunion devrait ramener la consommation du Zimbabwe à 25 tonnes PAO.

61. Cinq pays pourraient atteindre la conformité, si les projets approuvés sont mis en œuvre en 2002 (Chili, Costa Rica, Macédoine, Malawi et Ouganda). Les projets approuvés représentent l'élimination future de 240 tonnes PAO. Tous ces pays ont conclu des ententes d'élimination complète avec le Comité exécutif, sauf le Chili qui a une entente d'élimination partielle.

62. Les 22 autres pays risquent de ne pas respecter le gel en 2002. Ces pays devraient éliminer un total de 4 256 tonnes PAO, pour respecter le gel. La Géorgie, le Ghana et le Honduras présentent des projets à la 37^e réunion. Le Liban, le Maroc, le Pérou et l'Uruguay ont conclu des ententes d'élimination complète avec le Comité exécutif, tandis que l'Égypte et la Turquie ont des ententes d'élimination partielle. Le Koweït a indiqué que les données communiquées incluent la consommation exemptée pour quarantaine et pré-expédition. Il reste donc 18 pays qui pourraient requérir des mesures additionnelles. Bahreïn, la Géorgie et le Ghana ont indiqué une consommation de base de zéro mais pour 2001, Bahreïn et la Géorgie ont communiqué des données de consommation, tout comme le Ghana pour 2000.

63. Le Fonds multilatéral a financé des projets et autres activités concernant le bromure de méthyle dans 19 de ces pays et les dix qui ont déjà reçu de l'aide, comptent des projets dans les plans d'activités pour 2002. Les deux pays qui n'ont pas reçu l'appui du Fonds multilatéral par le biais d'un projet pour le bromure de méthyle et qui risquent de ne pas respecter le gel, sont Bahreïn et l'île Maurice. L'Allemagne dépose une demande à la 37^e réunion pour la préparation d'un projet à l'île Maurice.

b) Pays qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Copenhague

64. Sur les 32 pays visés à l'article 5 qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Copenhague, 18 ont communiqué des données indiquant que six semblent en conformité, d'après leurs dernières données communiquées et à condition que leur niveau de consommation n'augmente pas. La Chine est le plus grand consommateur de bromure de méthyle à n'avoir pas ratifié l'Amendement de Copenhague, avec une consommation de 1 598 tonnes PAO qui dépasse de 496 tonnes PAO la consommation de base de 1 102 tonnes PAO. A sa 36^{ème} réunion, le Comité exécutif a décidé de financer la préparation d'une stratégie d'élimination du bromure de méthyle en Chine.

65. Le Fonds multilatéral a apporté son assistance à 5 de ces 32 pays dont la Chine.

Réalisation de l'objectif de réduction de 20% en 2005

66. En supposant que la dernière consommation signalée n'augmentera pas et que tous les projets approuvés seront mis en œuvre d'ici 2005, l'analyse indique les perspectives suivantes quant à la réalisation potentielle de l'objectif de réduction de 20% :

- a) Trente-trois des 63 pays qui ont fourni des données et ratifié l'Amendement de Copenhague pourraient respecter la réduction de 20% d'ici 2005, d'après les dernières données de consommation communiquées et sous réserve de la mise en œuvre des projets approuvés.
- b) Les 30 autres pays devraient procéder à l'élimination additionnelle de 5 059 tonnes PAO d'ici 2005 pour respecter leurs objectifs de réduction de 20%. Parmi eux, 24 ont reçu l'appui du Fonds multilatéral pour des activités concernant le bromure de méthyle. Sept pays (Costa Rica, Géorgie, Ghana, Liban, Maroc, Pérou et Uruguay) ont des ententes ou des projets d'élimination du bromure de méthyle et 3 pays (Égypte, Syrie et Turquie) ont des ententes d'élimination partielle. Le plan d'activités pour 2002 contient un projet qui permettrait à l'Équateur d'atteindre son objectif en 2005. Les pays suivants doivent, chacun, éliminer 20 tonnes PAO ou plus pour réaliser leur objectif de réduction de 20% en 2005 et ils ont reçu l'aide du Fonds multilatéral, sauf l'Afrique du Sud pour laquelle une demande est déposée à la 37^e réunion du Comité exécutif en vue de la préparation d'un plan d'élimination du bromure de méthyle:

Pays	Élimination de PAO requise pour atteindre la réduction de 20%
Afrique du Sud	118,0
Iran	86,2
Malaisie*	60,5
Mexique	195,5
République dominicaine	60,6
Thaïlande**	159,2
Yémen	64,6
Total	744,6

* Projet approuvé pour le bois d'œuvre ** Projet approuvé pour le riz

- c) Les autres pays doivent éliminer un total de 43,6 tonnes PAO, pour réaliser la réduction de 20%. Parmi ces pays, l'Algérie, le Botswana, le Cameroun, l'Équateur, le Nicaragua, le Pakistan et la Tunisie ont reçu l'assistance du Fonds multilatéral. Le Koweït a indiqué que sa consommation de bromure de méthyle correspondait à l'utilisation exemptée pour quarantaine et pré-expédition. L'Allemagne dépose une demande, à la 37^e réunion du Comité exécutif, pour la préparation d'un projet à l'île Maurice. Des mesures additionnelles pourraient s'avérer requises pour Bahreïn, Oman et le Soudan, trois pays dont la consommation totalise 5 tonnes PAO.
- d) Sur les 18 pays qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Copenhague mais qui ont communiqué des données, 14 pourraient atteindre leur objectif de réduction de 20% d'ici 2005, d'après les dernières données de consommation communiquées. Parmi ces 4 pays qui risquent de ne pas réaliser leur réduction de 20%, la Chine devrait éliminer 717 tonnes PAO pour atteindre son objectif en 2005, la Zambie 5 tonnes PAO, l'Éthiopie 4,9 tonnes PAO et le Swaziland 0,2 tonnes PAO.

Observations

67. Dans 5 pays (Chili, Costa Rica, Macédoine, Malawi et Ouganda), il faudra mettre en œuvre les projets approuvés plus rapidement que prévu pour écarter la perspective d'un retard dans le respect des obligations de gel en matière de bromure de méthyle.

68. Il semble que des mesures immédiates s'imposent pour permettre aux 18 pays suivants de respecter leurs obligations de gel concernant le bromure de méthyle en 2002 : Bahreïn, Botswana, Cameroun, Égypte, Géorgie, Ghana, Honduras, Iran, Malaisie, île Maurice, Nicaragua, Pakistan, Pérou, République dominicaine, Thaïlande, Tunisie, Uruguay et Yémen. Il convient de noter que la Géorgie, le Ghana, le Honduras, le Pérou et l'Uruguay ont conclu des ententes d'élimination complète avec le Comité exécutif tandis que l'Égypte et la Turquie ont des ententes d'élimination partielle.

69. Les pays qui ont ratifié l'Amendement de Copenhague devraient transmettre des données, conformément à l'article 7.

70. Il faudrait encourager les Parties qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Copenhague à le faire et à transmettre des données complètes, conformément à l'article 7.

71. Il reste 22 pays qui pourraient requérir des mesures additionnelles pour réaliser la réduction de 20% en 2005 et qui n'ont pas conclu d'ententes d'élimination complète avec le Comité exécutif. Toutefois, les 3 pays suivants ont des ententes d'élimination partielle du bromure de méthyle: l'Égypte, la Syrie et la Turquie. Sur les 19 pays qui n'ont aucune entente, partielle ou complète, 5 (Équateur, Iran, Malaisie, Mexique et République dominicaine) ont des projets dans les plans d'activités pour 2002. Il reste 7 pays visés à l'article 5 qui doivent éliminer plus de 20 tonnes pour réaliser la réduction de 20%. Ces 7 pays, à l'exception de l'Afrique du Sud, ont reçu l'assistance du Fonds multilatéral et une demande est déposée à la 37^e réunion pour fournir de l'aide à l'Afrique du Sud. Ces 7 pays sont: l'Afrique du Sud, l'Iran, la Malaisie, le Mexique, la République dominicaine, la Thaïlande et le Yémen.

TÉTRACHLORURE DE CARBONE (CTC) (Annexe IV)

72. Cette section présente l'analyse de la conformité aux mesures de contrôle du tétrachlorure de carbone. C'est la première année que le Secrétariat du Fonds prépare une telle analyse puisque la consommation de base pour le CTC (moyenne 1998-2000) a été fixée en 2001.

73. Il convient de souligner que toutes les données communiquées et utilisées dans cette analyse ont strictement trait aux utilisations réglementées. Les données communiquées sur la consommation de CTC ne distinguent pas les différents usages, solvants et agents de transformation (par exemple, la consommation de CTC communiquée par la Chine en 1998 dépassait les 85 000 tonnes PAO mais pour la même année, son rapport au Secrétariat du Fonds indiquait une consommation de 110 tonnes PAO).

Insuffisance additionnelle en matière de données

74. Sur les 114 pays visés à l'article 5 qui ont ratifié l'Amendement de Londres, 88 ont communiqué des données de base complètes. Sur ces 88 pays, 40 ont indiqué une valeur de zéro pour la consommation de référence et pour la dernière consommation. Seuls 48 pays sont inclus dans cette analyse. Étant donné la difficulté de vérifier la consommation de CTC en Argentine et en Chine, l'analyse et les observations subséquentes reposent uniquement sur les données communiquées par ces deux pays.

Conclusions

75. Les pays ont été regroupés en trois catégories aux fins de cette analyse: ceux qui ont ratifié l'Amendement de Londres et fourni des données de base ainsi que leurs dernières données de consommation; ceux qui ont ratifié l'Amendement de Londres mais n'ont pas fourni des données suffisantes pour l'analyse et ceux qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Londres.

Réalisation de la réduction de 85% de CTC d'ici 2005

76. Compte tenu du fait que les pays qui ont ratifié l'Amendement de Londres doivent avoir réduit leur consommation de 85% d'ici le 1^{er} janvier 2005, les indications qui se dégagent de l'analyse suggèrent les perspectives suivantes:

a) Pays qui ont ratifié l'Amendement de Londres

77. Sur les 48 pays qui ont ratifié l'Amendement de Londres et fourni des données, 13 pays semblent en conformité, d'après leurs dernières données communiquées et à condition que leur niveau de consommation n'augmente pas. Aucun de ces 13 pays n'a reçu l'assistance du Fonds multilatéral pour ses activités concernant le CTC.

78. Les 35 autres pays risquent de ne pas se conformer à la réduction de 85% d'ici 2005. Ils devraient procéder à l'élimination combinée de 15 655 tonnes PAO d'ici 2005 pour respecter leurs objectifs de réduction de 85%. Sur ces 35 pays, 13 ont une consommation supérieure à 10 tonnes PAO; il s'agit, par ordre de dernière consommation, des pays suivants: Inde (12 147),

Argentine (4 466), RPD de Corée (1 045), Brésil (767), Pakistan (564), Nigeria (147), Kenya (60), Iran (55), Sri Lanka (30), Algérie (19), Zimbabwe (18), Turquie (17) et Égypte (11).

79. Le Fonds multilatéral a financé des projets et des activités concernant le CTC dans 4 de ces pays (Inde, Iran, Pakistan, RPD de Corée). Les plans d'activités pour 2002 contiennent des projets pour l'Inde, la Corée et le Pakistan qui toutefois ne leur permettront pas d'atteindre la réduction de 85%, une fois ces projets approuvés et mis en œuvre.

80. La Banque mondiale dépose deux plans concernant le CTC comme agent de transformation (l'un en Chine et l'autre en Inde) à la 37^e réunion. Les plans d'activités pour 2002 contiennent deux autres projets sur les agents de transformation.

b) Pays qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Londres

81. Parmi les 17 pays visés à l'article 5 qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Londres, 8 ont indiqué un montant nul pour leur consommation et pour leur valeur de base et 9 ont fourni des données insuffisantes pour permettre l'analyse de leur statut en matière de conformité. Le Fonds multilatéral n'a reçu aucune demande d'assistance de la part de ces pays pour des projets ou des activités concernant le CTC.

Observations

82. Il semble que des actions soient requises pour permettre à 35 pays de réaliser la réduction de 85% dans leur consommation de CTC d'ici 2005. Il convient de noter que 13 de ces 35 pays ont une consommation supérieure à 10 tonnes PAO, les plus importantes étant celles de l'Inde, de l'Argentine, de la RPD de Corée, du Brésil, du Pakistan et du Nigeria. L'Inde, l'Iran, la RPD de Corée et le Pakistan ont reçu l'assistance du Fonds multilatéral et des plans concernant le CTC comme agent de transformation sont déposés à la 37^e réunion pour la Chine et l'Inde.

83. Les Parties ayant ratifié l'Amendement de Londres devraient transmettre des données, conformément à l'article 7.

84. Il faudrait inviter les Parties qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Londres à le faire et à transmettre des données complètes, conformément à l'article 7.

85. Étant donné que la réduction de 85% débutera le 1^{er} janvier 2005 et que la mise en œuvre des projets dure en moyenne 3 ans, il faut prendre des mesures urgentes pour s'assurer que le plus grand nombre possible de pays sera en mesure de respecter la réduction et ce, de manière durable.

86. Il faudrait encourager les pays à faire la distinction entre la consommation de CTC dans les solvants, les agents de transformation et les produits intermédiaires.

CHLOROFORME DE MÉTHYLE (TCA) (Annexe V)

87. Cette section présente l'analyse de la conformité aux mesures de contrôle du chloroforme de méthyle. C'est la première année que le Secrétariat du Fonds prépare une telle analyse puisque la consommation de base pour le TCA (moyenne 1998-2000) a été fixée en 2001.

Insuffisance additionnelle en matière de données

88. Sur les 114 pays visés à l'article 5 qui ont ratifié l'Amendement de Londres, 88 ont communiqué des données de base complètes. Sur ces 88 pays, 46 ont indiqué une valeur de zéro pour la consommation de base et pour la dernière consommation. Seuls 42 pays sont inclus dans cette analyse.

Conclusions

89. Les pays ont été regroupés en trois catégories aux fins de cette analyse: ceux qui ont ratifié l'Amendement de Londres et fourni des données de base ainsi que leurs dernières données de consommation; ceux qui ont ratifié l'Amendement de Londres mais n'ont pas fourni des données suffisantes pour l'analyse et ceux qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Londres.

Conformité au gel requis pour le TCA

90. Compte tenu du fait que le gel est prévu pour 2003, les indications de l'analyse suggèrent les perspectives suivantes:

a) Pays qui ont ratifié l'Amendement de Londres

91. Sur les 42 pays qui ont ratifié l'Amendement de Londres et fourni des données, 34 pays semblent en conformité, d'après leurs dernières données communiquées et à condition que leur niveau de consommation n'augmente pas. Onze de ces 34 pays ont reçu l'assistance du Fonds multilatéral pour des activités concernant le TCA.

92. Les 8 autres pays risquent de ne pas respecter le gel en 2003. Pour y parvenir, ils devraient éliminer un total de 0,59 tonnes PAO pour respecter le gel en 2003. Le Fonds multilatéral a financé des projets et autres activités concernant le TCA dans un de ces pays, l'Inde. Voici, pour chaque pays, les montants de tonnes PAO à éliminer pour atteindre l'objectif du gel en 2003: Burundi (0,05), Inde (0,18), Liban (0,01), Pakistan (0,17), Paraguay (0,04), Uruguay (0,011), Vietnam (0,03) et Zimbabwe (0,1).

b) Pays qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Londres

93. Parmi les 17 pays visés à l'article 5 qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Londres, 6 ont indiqué un montant nul pour leur consommation et leurs données de base et 9 ont fourni des données insuffisantes pour permettre l'analyse de leur statut en matière de conformité. Le Fonds multilatéral n'a fourni aucune assistance à ces pays pour des projets ou des activités concernant le TCA. Les 2 pays qui ont communiqué des données sont l'Éthiopie dont la consommation de 2000 correspond à sa consommation de base de 0,46 tonnes PAO et la Bosnie herzégovine dont

la consommation de 2001 (2,02 tonnes PAO) dépasse la consommation de base qui est de 1,55 tonnes PAO.

Réalisation de l'objectif de réduction de 30% en 2005

94. En supposant que la dernière consommation signalée n'augmentera pas et que tous les projets approuvés seront mis en œuvre d'ici 2005, l'analyse indique les perspectives suivantes quant à la réalisation potentielle de l'objectif de réduction de 30% :

- a) Sur 42 pays qui ont fourni des données et ratifié l'Amendement de Londres, 26 pourraient réaliser la réduction de 30% en 2005, d'après les dernières données de consommation communiquées et sous réserve de la mise en œuvre des projets approuvés.
- b) Les 16 autres pays devraient procéder à l'élimination additionnelle de 50 tonnes PAO d'ici 2005 pour respecter leurs objectifs de réduction de 30%. Trois de ces 16 pays (Inde, Kenya et Malaisie) ont reçu l'appui du Fonds multilatéral pour des activités concernant le TCA. Le plan d'activités pour 2002 inclut un projet pour un de ces 16 pays, le Pakistan. L'approbation et la mise en œuvre prompte de ce projet devrait suffire pour permettre au Pakistan d'atteindre son objectif de réduction de 30%. Seuls deux autres pays, l'Inde et le Nigeria, doivent éliminer plus d'une tonne de PAO pour atteindre leurs objectifs. L'Inde doit éliminer 36,85 tonnes PAO sur sa consommation de 127,4 tonnes PAO en 2000 et le Nigeria 9,69 tonnes PAO sur sa consommation de 32,69 tonnes PAO en 2001.
- c) Sur les 17 pays qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Londres, aucun ne pourra réaliser la réduction de 30%, d'après les dernières données de consommation communiquées. Aucun de ces pays n'a reçu l'assistance du Fonds multilatéral.

Observations

95. Il semble que des mesures immédiates s'avèrent nécessaires pour permettre à 8 pays de respecter leurs obligations concernant le gel du TCA d'ici 2003, en prenant note du montant total de 0,59 tonnes PAO à éliminer pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs.

96. Les pays qui ont ratifié l'Amendement de Londres devraient transmettre des données, conformément à l'article 7.

97. Il faudrait inviter les Parties qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Londres à le faire et à transmettre des données complètes, conformément à l'article 7.

98. Il y a 16 pays qui devraient éliminer un montant additionnel de 50 tonnes PAO pour respecter leurs objectifs de réduction de 30% en 2005. Sur ces 16 pays, seuls l'Inde et le Nigeria doivent éliminer plus d'une tonne, chacun, pour réaliser la réduction de 30%.

PARTIE II: DONNÉES SUR LA CONSOMMATION DE SAO, PAR SECTEUR, TIRÉES DES RAPPORTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE PAYS

99. Les données sur la consommation de SAO, par secteur, sont présentées chaque année au Comité exécutif pour les pays visés à l'article 5, conformément aux décisions prises aux 11^e, 13^e, 22^e, 28^e, 29^e et 30^e réunions du Comité exécutif.

100. Cinquante pays ont transmis leurs rapports sur la mise en œuvre des programmes de pays en 2001, au Secrétariat. Le Secrétariat a compilé ces données selon le format requis et a repris les données des rapports précédents pour les pays qui n'ont pas transmis de données pour 2001. Ainsi les données concernant les 106 pays visés à l'article 5 proviennent de 28 rapports de 2000, de 11 rapports de 1999, de 12 rapports de 1998 et de 5 rapports de 1997.

101. Ces données sont disponibles en format Excel 97 sur le site Web du Secrétariat du Fonds, www.unmfs.org.

102. Bien que les données de consommation proviennent d'années différentes et qu'elles ne correspondent pas forcément aux données communiquées, conformément à l'article 7, ces données représentent l'évaluation la plus récente, par pays et à l'échelle mondiale. Elles devraient aider les pays visés à l'article 5 concernés et le Comité exécutif qui tentent d'évaluer les montants restant à éliminer dans chaque secteur.

103. Le tableau 2 résume, par secteur, la consommation résiduelle totale de SAO à éliminer après avoir tenu compte des projets approuvés mais non mis en œuvre. Il indique aussi la consommation totale, les quantités éliminées par des projets approuvés mais non mis en œuvre et le pourcentage qui reste à éliminer dans chaque secteur. Il en ressort que les deux secteurs qui ont la plus grande consommation résiduelle à éliminer sont la réfrigération (35%) et les mousses (26%). Il convient également de noter que 85% de la consommation dans le secteur de la réfrigération est reliée à l'entretien.

Tableau 2

CONSOMMATION TOTALE RÉSIDUELLE DE SAO, PAR SECTEUR

Secteur	Consommation totale	Pourcentage de la consommation totale	Total approuvé mais non mis en œuvre	Montant résiduel	Pourcentage du montant approuvé mais non mis en œuvre dans la consommation totale
Aérosols	5 376	3%	3 134	2 242	58%
Mousses	41 494	26%	28 256	13 237	68%
Solvants	14 543	9%	2 251	12 292	15%
Réfrigération	56 613	35%	15 795	40 818	28%
Halons	23 699	15%	13 110	10 589	55%
Fumigènes	14 374	9%	1 531	12 844	11%
Agent de transformation	4,919	3%	1,214	3,705	25%
Tabac	1 097	1%	210	887	19%
Stérilisants	43	0%	20	23	46%
Total	162 158	100%	65 521	96 637	40%

Recommandations

Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de:

1. Prendre note du rapport de mise à jour sur la situation des pays visés à l'article 5 en ce qui concerne leur conformité aux mesures initiales de contrôle prévues par le protocole de Montréal, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/18.
2. Demander aux pays visés à l'article 5 concernés ainsi qu'aux agences bilatérales et d'exécution de tenir compte des analyses contenues dans ce rapport (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/18) pour planifier leurs futurs plans d'activités.
3. Prier le Secrétariat de demander au Gouvernement des Bahamas une explication sur les données relatives aux CFC, communiquées au Secrétariat du Fonds dans le rapport sur la mise en œuvre du programme de pays et qui dépassent de plus de 50% le niveau maximum de consommation convenu pour 2001 dans l'entente d'élimination nationale.
4. Inciter le Costa Rica, la Géorgie, le Liban, le Malawi, le Maroc, le Pérou, la Turquie et l'Uruguay à accélérer la mise en œuvre de leurs ententes d'élimination pour réaliser le gel de leur consommation de bromure de méthyle.
5. Demander à l'Argentine, la Chine, la Croatie et la Roumanie de revoir leurs données sur le CTC pour s'assurer de n'avoir pas inclus le CTC pour les produits intermédiaires.

6. Demander à l'Argentine de revoir les données sur sa consommation de halons en 2001, communiquées au Secrétariat du Fonds dans le rapport sur la mise en œuvre du programme de pays car elles mentionnent une consommation négative.
7. Demander au Salvador de revoir ses données sur sa consommation de bromure de méthyle en 2001, communiquées au Secrétariat du Fonds dans le rapport sur la mise en œuvre du programme de pays, car elles mentionnent une consommation négative.